

COMPTE RENDU de la Séance du 13 DECEMBRE 2023
Procès-verbal des délibérations du COMITE du
SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE de la BOUCLE de la MOSELLE

Le Conseil d'administration du Syndicat Intercommunal Scolaire de la Boucle de la Moselle s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Madame Odile SEY, Présidente, à la mairie de Chaudeney-sur-Moselle, le mercredi treize décembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures et quinze minutes.

La convocation a été adressée le 08/12/2023 avec l'ordre du jour suivant :

– Décision modificative n°01 : crédits insuffisants aux chapitres 011 et 012 pour mandater les frais de fonctionnement et mise à disposition au SIS du personnel communal

Etaient présents Messieurs et Mesdames : MM Xavier COLIN, Gilles GUYOT, Martin LAMBERTY, Florian MILITCH, Nadine MOREL, Emmanuel PAYEUR et Odile SEY.

Absents excusés : MM Thomas COLIN et Mme Marion MOUROT procuration à Mme Odile SEY.

M. Gilles GUYOT a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

2023/14) Décision modificative n°01 : crédits insuffisants aux chapitres 011 et 012 pour mandater les frais de fonctionnement et mise à disposition au SIS du personnel communal

Le Président informe le Conseil d'administration du SIS que les crédits budgétaires aux chapitres 011 et 012 **étant insuffisants pour** mandater les frais de fonctionnement et mise à disposition au SIS du personnel communal, il convient donc d'établir une décision modificative pour transférer les crédits nécessaires aux chapitres 011 et 012 en ouvrant les crédits budgétaires suivants sur la décision modificative n°01 :

Imputation	Article	Désignation	Montant
Dépenses investissement	231 (23)	Immobilisations corporelles	- 6 000.00 €
Recettes investissement	021 (021)	Virement de la section de fonctionnement	- 6 000.00 €
Dépenses fonctionnement	023 (023)	Virement de la section d'investissement	- 6 000.00 €
Dépenses de fonctionnement	615221 (011)	Bâtiments publics	+ 2 000.00 €
Dépenses de fonctionnement	6218 (012)	Autre personnel extérieur	+ 4 000.00 €

Après délibération, les modifications budgétaires sont approuvées à l'unanimité par les membres du Conseil d'administration du SIS de la Boucle de la Moselle.

La Présidente certifie avoir affiché le procès-verbal de cette séance à la porte de la mairie le 13/12/2023 et transmis au contrôle de légalité le 13/12/2023.

La Présidente,
O. SEY

